

## Arrêtés fédéraux à publier ultérieurement

---

L'Assemblée fédérale a adopté, au cours de la session d'hiver, les arrêtés fédéraux suivants:

- Arrêté fédéral du 5 décembre 2001 relatif au financement de l'encouragement de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les écoles (FF 2001 5679).

Cet arrêté fédéral sera publié dans la Feuille fédérale dès que la base légale sur laquelle il se fonde sera en vigueur.

- Arrêté fédéral du 3 décembre 2001 approuvant une convention de double imposition avec la République kirghize (FF 2001 4415).

Cet arrêté fédéral sera publié dans le Recueil officiel des lois fédérales, en même temps que l'accord qu'il concerne, dès que celui-ci entrera en vigueur pour la Suisse.

28 décembre 2001

Chancellerie fédérale

## Arrêtés fédéraux à publier ultérieurement

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2001
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	51
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	28.12.2001
Date	
Data	
Seite	6229-6229
Page	
Pagina	
Ref. No	10 125 896

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.